



## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

### SAISON 2023/2024

#### PROCES-VERBAL N°38

---

Réunion du Mardi 25/06/2024

---

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

##### 1.1. Classements initiaux

###### **BOBIGNY – PARC DES SPORTS INTERDEPART. N°1 – NNI 930080501**

Cette installation sportive est classée en niveau T6 SYN prov jusqu'au 31/12/2024.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 04/06/2024, de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 SYN ainsi que des documents transmis :

- Tests in situ du 25/06/2024.

**Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T6 SYN jusqu'au 25/06/2034.**

###### **BOBIGNY – PARC DES SPORTS INTERDEPART. N° – NNI 930080505**

Cette installation sportive est classée en niveau T6 SYN prov jusqu'au 31/12/2024.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 04/06/2024, de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 SYN ainsi que des documents transmis :

- Tests in situ du 25/06/2024.

**Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T6 SYN jusqu'au 25/06/2034.**

##### 1.2. Confirmations de niveau de classement

###### **ARGENTEUIL – STADE DU COUDRAY – NNI 950180601**

Cette installation sportive est classée T4 SYN jusqu'au 12/09/2024.

Installation visitée par M. DJELLAL membre de la C.R.T.I.S., le 24/06/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T4 SYN du 10/02/2024 et des documents déjà en possession de la Commission.

- **Plan de l'aire de jeu ;**
- **Plan des vestiaires ;**
- **Tests in situ du 21/10/2020 ;**
- **A.O.P. ;**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T4 SYN jusqu'au 12/09/2034.**

### **1.3. Changements de niveau de classement**

## **2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

### **PARIS – STADE JEAN BOUIN – NNI 751160201**

L'éclairage de cette installation sportive est classé E4 jusqu'au 30/03/2024.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 18/06/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement signée par le propriétaire le 18/06/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 1785 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.53
- Facteur d'uniformité : 0.71

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 30/03/2026.

## **3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE**

## **4. DIVERS**